

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de Vitrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric TRAVERSE, Maire de VITRAC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2019

ETAIENT PRESENTS : M. BOUCHER Jean, Mme ESCALIER Valérie, Mme GALET Françoise, M. GALODÉ Philippe, M. GERODOU Marc, M. GORLIER Philippe, Mme JALÈS Brigitte, M. LASSERRE Arnaud, M. MATHIEU Serge, M. TRAVERSE Frédéric, Mme VALADE-SALIVE Virginie, Mme VIGNÉ Laurence.

ETAIENT EXCUSES : M. GAUTHIER Eric, M. LAMOUREUX Christian, Mme SANFOURCHE Francine.

PROCURATIONS : de M. GAUTHIER Eric à M. TRAVERSE Frédéric, de M. LAMOUREUX Christian à M. GALODE Philippe, de Mme SANFOURCHE Francine à Mme VALADE-SALIVE Virginie.

Le conseil a choisi pour secrétaire : M. BOUCHER Jean.

1 – Bail du cabinet dentaire

Monsieur le Maire propose de reporter le débat faute d'éléments suffisants à l'élaboration d'un projet de bail et à la prise de décision. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 – Nomination d'un délégué à la protection des données

Monsieur le Maire informe que le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018 et impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement). Le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes. La délibération de l'ATD24 du 26 février 2018 relative au règlement général sur la protection des données prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire propose de désigner l'ATD24 comme délégué mutualisé à la protection des données. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3 – Régime indemnitaire RIFSEEP

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter le débat faute de temps pour

préparer les éléments nécessaires à la prise de décision. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Destination de la parcelle n° 1012 sise au Port

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Me informant qu'un bail commercial existe sur cette parcelle. Monsieur le Maire exprime la nécessité d'avoir plus d'éléments pour alimenter la discussion et propose de reporter le débat. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Renouvellement au groupement de commandes du SDE24 pour les marchés d'achat d'énergies 2020-2022

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'électricité passés dans le cadre du groupement de commandes du SDE24 pour les marchés d'achat d'énergies arrivent à échéance au 31 décembre 2019. Il informe qu'à la demande du SDE24, il convient de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la période 2020-2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de l'adhésion à l'unanimité.

6 – CCSPN – compte administratif 2017 – rapport d'activités 2017 – rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif, le rapport d'activités et le rapport annuel du SPANC 2017 établis par la CCSPN. Le conseil municipal, après avoir délibéré, les approuve à l'unanimité.

7 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Intercommunal de la Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas en possession du rapport du SICTOM et propose de repousser l'approbation à la prochaine séance du conseil municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Jean BOUCHER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP). Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service administratif n'a pas eu le temps de rédiger le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 faute de temps. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter la présentation.

10 – Embauche en CDD pour le remplacement d'un agent en congé maladie

Monsieur le Maire informe que l'arrêt de travail de l'agent administratif en congé maladie est prolongé jusqu'au 23 février 2019. Le remplacement de cet agent est actuellement assuré à mi-temps par une personne qui ne sera pas disponible au-delà du 1^{er} février 2019, date de fin du CDD conclu avec la commune.

Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne en CDD à temps complet à compter du 31 janvier 2019 pour durée de 3 mois, afin d'assurer dans un premier temps le

remplacement de l'agent, et qui dans un second temps permettrait, dans le cas où l'agent reprendrait le travail le 1^{er} mars 2019, de soulager le service administratif actuellement surchargé et cumulant de fait du retard dans l'avancement des dossiers. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

11 – Effacement des fils nus à La Lande (SDE24)

Monsieur le Maire informe que le SDE24 a retenu l'ouvrage « Fils Nus < 2.2 km à La Lande » au titre du programme FACE B 2019, et fait part de la proposition du SDE24 de coordonner ces travaux avec l'effacement du réseau de télécommunication. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

12 – Réalisation du diagnostic des bâtiments communaux par le SDE24

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des prestations du Service Energies, la possibilité est offerte à la commune de faire réaliser un pré-diagnostic énergétique sur une ou plusieurs des installations communales susceptibles de présenter un potentiel en économies d'énergie. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

13 – Changement du moteur à la station suite à des dommages subis et remboursement par l'assureur

Monsieur le Maire présente la facture du changement du moteur de désodorisation du poste de relevage du Port pour un montant de 2.040,00 € TTC et informe que la compagnie d'assurance remboursera la commune à hauteur de 743 € TTC. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant de la facture et les indemnités versées par la compagnie d'assurance.

14 – Convention SPA 2019

Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler l'adhésion à la SPA de Bergerac pour l'année 2019, dont le montant s'élève à 0.75 € par habitant. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

15 – Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires et mise à disposition d'un personnel communal

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent administratif de la commune est mis à disposition du CIAS 14,5 heures hebdomadaires pour remplacer un agent en position de disponibilité. Monsieur le Maire informe que le volume de travail sur ce poste nécessite une augmentation du temps de mise à disposition hebdomadaire. Il propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de cet agent, passant de 32h à 35h hebdomadaires, dédié à la mise à disposition au CIAS. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

16 – Election des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu lors du dernier conseil municipal ne respectait pas à la lettre les nouvelles règles établies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire reste Président de droit, et les membres (3 titulaires et 3 suppléants) doivent être élus au scrutin de liste de représentation proportionnelle au plus fort reste.

- La liste « Christian LAMOUREUX » présente :

M. Christian LAMOUREUX, Mme Brigitte JALES et Mme Virginie VALADE-SALIVE, membres titulaires ;

M. Eric GAUTHIER, M. Serge MATHIEU et M. Philippe GORLIER, membres suppléants.

- La liste « Philippe GALODE » présente :

M. Philippe GALODE, Mme Francine SANFOURCHE et Mme Françoise GALET, membres titulaires ;

M. Marc GERODOU, Mme Valérie ESCALIER et Mme Laurence VIGNE.

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

La liste « Christian LAMOUROUX » obtient 9 voix.

La liste « Philippe GALODE » obtient 6 voix.

Quotient électoral = 15 suffrages exprimés / 3 sièges à pourvoir = 5.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Christian LAMOUROUX » obtient 2 sièges et la liste « Philippe GALODE » obtient 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus :

- Christian LAMOUROUX, Brigitte JALES, Philippe GALODE, membres titulaires

- Eric GAUTHIER, Serge MATHIEU, Valérie ESCALIER, membres suppléants

17 – Vente de terrain à Mme Fleury

Monsieur le Maire informe que Mme Fleury souhaite acquérir le terrain occupant les parcelles cadastrées section A, parcelles n°1479, 1480 et 1481 pour un montant de 62.000 €. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

18 – Modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire informe qu'il convient de décider des modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires par les agents de la commune selon le cadre d'emploi et le temps de travail. Il propose les modalités suivantes, pour tous les cadres d'emploi des filières administrative, technique et sociale :

- Modalités de réalisation :

- Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de services et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, ne pouvant excéder 25h par mois pour les agents à temps complet, et un nombre égal au produit de la quotité de temps de travail à temps partiel par 25h pour les agents à temps partiel ;

- Peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires, en raison des nécessités de services et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de catégorie C et de catégorie B, ne pouvant excéder 35h par semaine. Les heures effectuées au-delà de 35h par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires.

- Modalités de rémunération :

- Heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet : rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret ;

- Heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel : rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 ;

- Heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet : rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text of the meeting minutes.